

laissez-vous conter

ARCHEOLOGIE QUESACO ?

Réponses

- Connaissez-vous la définition du mot archéologie ?

*Etude des civilisations anciennes par l'analyse de leurs vestiges.
Étymologie : origine grecque : **archaiōs** (ancien, antique) et **logos** (science)*

- Pouvez-vous définir en quelques mots l'activité d'un archéologue ?

Citation : J.P. Demoule, archéologue : « Un patrimoine est moins ce que l'on reçoit de ses prédécesseurs que ce que l'on transmet à ses successeurs. L'archéologie est une science qui nous permet d'assurer cette transmission. » ... Grâce à des moyens techniques et humains ayant considérablement évolué au cours des 10 dernières années, chaque nation peut s'enraciner dans une longue histoire et comprendre le territoire qu'elle occupe à travers l'étude des vestiges enfouis. L'archéologue décrypte « les archives du sol ».

- L'archéologie est-elle une profession ou une activité pour les amateurs ?

Depuis une vingtaine d'années la profession d'archéologue s'inscrit dans un cadre professionnel et très réglementé, même si des bénévoles peuvent être encore acceptés sur les chantiers de fouilles ou des campagnes de prospection, (liste auprès des D.R.A.C)

- Citez quelques étapes de l'archéologie.

Etude préalable, préparation d'intervention sur le terrain, diagnostic, fouilles, exploitation des données, description – classement – étude, rapport de fouilles (= DFS : document final de synthèse) et restitution.

- En dehors de la fouille, de nombreuses filières professionnelles sont accessibles. En connaissez-vous quelques unes ?

*Lettres et Histoire, filières scientifiques, informatique...
Il existe environ 3000 archéologues professionnels en France. Leurs tâches peuvent être très variées. Une excellente culture générale mais aussi une connaissance approfondie de l'histoire de la civilisation étudiée sont primordiales. Les chercheurs ne travaillent jamais isolément ; ils sont partie intégrante d'une équipe multidisciplinaire, hautement spécialisée dans divers domaines très techniques : anthropologie, botanique, épigraphie, géologie, zoologie, numismatique, méthodes de datation, architecture, histoire des arts, techniques de prospections, etc.*

- Monsieur « Tout le monde » peut-il entreprendre des fouilles ou se promener avec un détecteur de métaux et « creuser » où et quand il le souhaite ?

La législation est très stricte. Toute prospection ou fouille, qu'elle soit entreprise par un archéologue professionnel ou par un particulier, est soumise à demande d'autorisation auprès du préfet de région.

- Si vous trouvez un « trésor » archéologique êtes-vous en droit de le conserver ?

*Lors d'une découverte « fortuite », l'inventeur (c'est la personne ayant découvert l'objet) et le propriétaire du terrain peuvent se partager la trouvaille à parts égales. Il ne faut jamais oublier cependant qu'une découverte archéologique constitue un héritage laissé par les civilisations du passé. En tant que telle, elle participe du patrimoine « collectif » d'une nation et doit toujours être déclarée auprès du **Service Régional d'Archéologie (S.R.A.)** situé dans les locaux de la **Direction Régionale des Affaires Culturelles à Besançon**.*

Pays de Montbéliard Agglomération
Service animation du patrimoine - Animations pédagogiques
8 avenue des Alliés - BP 98407 - 25208 Montbéliard cedex

Tél : 03 81 31 87 57
Mail : regine.klem@agglo-montbeliard.fr



Cliché E.Boillaux

